

Formation obligatoire en réanimation cardiorespiratoire (RCR) et DEA
Formulaire CHE_dossier_santé_vaccination

Le vice-décanat aux affaires cliniques de la Faculté de médecine dentaire a pour responsabilité et obligation, entre autres, de s'assurer que les étudiants, les enseignants et le personnel de soutien impliqués dans l'administration de soins aux patients respectent les [normes de l'ODQ](#) et de la Commission de l'agrément dentaire du Canada (CADC) en matière de certification RCR et premiers soins.

Par ailleurs, une recertification en RCR et DEA est exigée **tous les deux ans** par l'Ordre des dentistes du Québec (ODQ). Il est de votre responsabilité de soumettre votre recertification valide selon la procédure établie et mentionnée ci-bas dès que celle-ci viendra à échéance.

De ce fait, vous devez suivre une formation RCR et DEA dans un organisme reconnu par l'ODQ, soit les suivants :

- 1) Cœur et AVC / Fondation des maladies du cœur et de l'AVC du Canada ;
- 2) Ambulance Saint-Jean ;
- 3) Croix-Rouge canadienne ;
- 4) Société de sauvetage.

Prendre note qu'il est possible de suivre une formation auprès d'un autre dispensateur, pourvu que ce dernier soit certifié par l'un ou l'autre des organismes mentionnés ci-dessus.

De plus, vous devez au minimum suivre la formation **RCR-DEA adultes/enfants volet pratique avec instructeur**. Prendre note que vous pouvez suivre une formation en présentiel ou en mode hybride (présentiel et virtuel). Cependant, une formation offerte uniquement sous la forme virtuelle n'est pas reconnue.

Une fois votre formation complétée, veuillez déposer votre preuve, c'est-à-dire la carte de certification ou l'attestation délivrée par le dispensateur, dans votre Centre étudiant selon la procédure suivante et **au plus tard le 1er août 2023** :

- 1) Remplir le formulaire CHE_dossier_santé_vaccination, et dans l'objet, inscrivez : RCR, votre cohorte et votre nom. Par exemple : RCR_2023-2028_Grandjean_Chloe ;
- 2) À la section 5 « informations supplémentaires – données additionnelles », inscrivez l'année de votre cohorte. Par exemple : 1^{re} année ;
- 3) Au moment de joindre votre preuve, nommez la pièce jointe : RCR et votre nom. Par exemple : RCR_Grandjean_Chloe.

Pour toutes questions ou difficultés, nous vous invitons à communiquer avec tgde-fmd@umontreal.ca